



Chiffres clés 2024



291
ENTREPRISES

actives dans les secteurs de la
production et la transformation
de papier, du carton et du verre.



18.553
EMPLOIS DIRECTS

procurés localement
à des ouvriers et employés
au sein de nos entreprises.



8,3
MILLIARDS €

de chiffre d'affaires
générés par ces activités.



75 %
À L'EXPORTATION

Nos 3 secteurs génèrent trois quart
de leur chiffre d'affaires à l'export.

Table des matières



Mot du Président _____ 4



Mémorandum – élections 2024 _____ 6



La situation socio-économique en 2024 _____ 10



Les affaires sociales en 2024 _____ 18



Affaires environnementales et durabilité _____ 24



Représentations _____ 32



Les organes de décision et l'équipe _____ 38

Mot du Président



Un changement
de mentalité auquel
nous devons tous
continuer à travailler

Chers membres d'inDUfed,

Chers amis,

En 2024, les électeurs sont passés aux urnes pour donner une voix à leur vision de l'avenir. Ensemble, ils représentaient plus de la moitié de la population mondiale. Ce grand **élan démocratique** a entraîné pour la plupart de nos pays des changements de cap conséquents. **Ces changements ont et auront un impact considérable autant sur nous-mêmes que sur nos entreprises.** Certaines des réorientations engendrées nous donnent de l'espoir, à l'image des élections fédérales et régionales en Belgique, et même au niveau européen. D'autres, dans des pays comme les États-Unis ou en Europe de l'Est, nous incitent à rester vigilants quant à l'avenir que nous réservent les nouveaux gouvernements. Une constante à travers toutes les élections est la polarisation croissante de la société. Les grands gagnants sont les partis qui prônent un discours du « nous contre eux », **à l'heure** même où nous avons besoin de tout le monde, sans exception, pour résoudre les problèmes qui existent dans nos sociétés. **Chacun devra apporter sa propre contribution pour faire face aux inquiétudes de durabilité, au vieillissement de la population, aux questions de sécurité géopolitique et à tous les autres défis.** Ce changement de mentalité en est un auquel nous devons tous continuer à travailler au quotidien, afin de convaincre et de rallier le plus grand nombre à la cause commune.

Ce qui m'amène tout naturellement à **Olivier Douxchamps**, l'homme qui m'a passé le relais en juin 2024 en tant que président d'inDUfed. Un homme qui, depuis des années, incarne ce **désir d'effort collectif et de recherche du consensus**. Non seulement au sein de Knauf Insulation, mais aussi depuis des années au sein d'inDUfed, dont il a été président ces trois dernières années. **Avec beaucoup de dévouement et de passion, il a assuré une période de stabilité et de cohésion au sein de notre fédération; il a établi avec nos partenaires une relation positive et appréciée de tous.**

Olivier, au nom de toute la famille inDUfed, je ne peux que te dire : un grand merci !

Outre Olivier, je tiens également à remercier nos membres pour leur loyauté et leur soutien en 2024. **Notre fédération inDUfed a été très active durant la période pré-électorale, portant auprès des partis politiques belges notre message appelant à un renouveau industriel durable.** Les nouveaux gouvernements flamand, wallon et fédéral semblent avoir entendu ce message et vouloir travailler avec nous pour une transition climatique également gage de prospérité nationale. Au niveau européen aussi, notre demande, visant à conserver les objectifs du Green Deal tout en apportant de la simplification administrative ainsi qu'une approche pragmatique et réaliste à leur mise en place, ne reste pas lettre morte.

La route reste malgré tout longue : la compétitivité de nos entreprises est encore et toujours mise à mal par des coûts énergétiques et salariaux largement plus élevés que ceux de nos voisins proches. Les solutions demanderont du temps, de la bonne volonté et une concertation entre tous les partenaires, dans une période où les menaces géopolitiques ne s'atténuent malheureusement pas. **Des signes précurseurs indiquent toutefois que le changement de mentalité évoqué plus haut est en route.** Je voudrais donc conclure par le conseil que donnait déjà le Grec Socrate il y a 2 500 ans :

« Le secret du changement, c'est de concentrer toute votre énergie non pas à lutter contre le passé, mais à construire l'avenir. »

Un message qui, à mon sens, chacun de nous devrait prendre à cœur. Je vous encourage à poursuivre nos efforts. Sachez tous que nous pouvons compter sur le soutien de notre fédération inDUfed !

Remco Maandag
Président



Mémorandum – élections 2024

2024, année d'élections

Tant au niveau fédéral que régional et européen, l'équipe d'inDUfed a été très active et a porté son message auprès de tous les partis politiques belges.

L'objectif premier d'inDUfed durant cette campagne fut (et reste) de placer dans les priorités des nouveaux gouvernements un **renouveau industriel durable axé sur la transition climatique**.

Ce travail a été couronné de succès car nous retrouvons dans les accords de gouvernement beaucoup des points que nous avons soulignés. Notons que plusieurs de ces points ont également, et sans surprise, été soulevés par la majorité des autres fédérations industrielles. **Cependant, les spécificités de nos secteurs signifient que l'accent que nous avons mis, par exemple, sur la compétitivité énergétique, la rénovation ou encore une évaluation pragmatique et scientifique des emballages réutilisables n'appartenaient qu'à inDUfed.**

Au niveau de la gouvernance, inDUfed a plaidé pour **un fonctionnement fluide entre l'Etat fédéral et les régions**, ainsi **qu'un environnement juridique sûr et stable** pour les entreprises belges ou souhaitant investir dans notre pays. Nous avons également demandé **d'éviter toute surenchère institutionnelle de type « goldplating »**.

Nous avons également rappelé la durabilité de nos produits, qui contribuent en première ligne à la transition durable et à la résilience au changement climatique.

Pour les produits verriers, ceci se traduit par un appel à l'accélération des rénovations et des trajectoires d'efficacité énergétique des bâtiments, un focus sur l'utilisation des matériaux circulaires tels que laine de verre, vitrages isolants et verre cellulaire, ainsi que la prise en compte de l'aspect « lumière naturelle » dans la rénovation et la construction. En ce qui concerne les emballages en papier, carton et verre, ce rappel a pris la forme d'une prise en compte du taux de



recyclage particulièrement élevé dont nous jouissons en Belgique, avec la mise en garde que la réutilisation des emballages et des produits n'est pas toujours la solution la plus durable. Une évaluation pragmatique et scientifique est dès lors nécessaire avant de déterminer si un produit réutilisable est réellement plus durable qu'un produit recyclé. Nous avons donc également demandé une exemption des objectifs de réutilisation pour les matériaux ayant un haut taux de recyclage, et une approche et un alignement européen afin d'éviter tout goldplating et distorsion de marché. Afin de permettre à nos secteurs de continuer et d'améliorer encore leurs belles performances de recyclage, nous avons aussi insisté sur l'importance pour la Belgique de continuer à soutenir et promouvoir les bonnes pratiques du recyclage de nos produits verre, carton et papier, tout en soutenant la collecte et le recyclage des produits verriers en fin de vie dans le bâtiment.

L'énergie étant un élément essentiel de la production du verre, du papier et de la pâte à papier, nous avons demandé à nos futurs décideurs politiques de veiller à atteindre un **juste équilibre entre sécurité d'approvisionnement, coût et durabilité de l'énergie**. Plus spécifiquement, inDUfed a donc insisté sur l'importance d'un plan d'approvisionnement énergétique soutenable et non-interruptible pour les installations de fusion

de verre, un soutien accru (même financier) au développement de l'autoproduction, et que l'utilisation du biogaz soit accessible à tous les utilisateurs industriels. Le maintien de la norme énergétique doit absolument être assuré, et cette dernière doit être mise en application aussi vite et efficacement que possible. Par ailleurs, inDUfed a rappelé l'importance de l'usage en cascade de la ressource bois, c'est-à-dire que cette dernière ne doit être utilisée comme source d'énergie qu'après que tous les autres usages plus nobles de cette ressource aient été épuisés.

En ce qui concerne l'environnement, un point essentiel pour inDUfed fut que les autorités compétentes en matière de permis prévoient **suffisamment de flexibilité dans les conditions d'exploitation pour permettre aux entreprises de réagir rapidement face aux changements et chocs externes**.

Finalement, pour ce qui concerne les affaires sociales, c'est bien entendu la pénurie de main-d'œuvre (et ce tant au niveau quantitatif que qualitatif) qui nous préoccupe. **inDUfed propose d'encourager le (re)développement de la formation en alternance en construisant**

des partenariats avec plusieurs universités visant à atteindre une meilleure adéquation entre enseignement et marché du travail, et instaurant un « droit de rétention » temporaire et limité qui contribuerait à valoriser les efforts de formation réalisés par les entreprises. Le désavantage compétitif majeur causé par l'augmentation considérable des coûts salariaux ces dernières années nous a enfin amenés à demander une révision en profondeur du système d'indexation automatique des salaires, ainsi qu'une attention particulière aux nouvelles mesures sociales qui entraînent très souvent des coûts additionnels aux entreprises.

Ce travail de présentation de nos priorités aux trois niveaux de pouvoir semble avoir payé car inDUfed est très heureuse de constater que tous ces points se retrouvent, sous une forme ou une autre, dans les différents accords de gouvernement qui nous ont été présentés. Reste maintenant à nous assurer que ces points sont effectivement mis en application, et d'une manière acceptable. **inDUfed reste vigilant et actif pour garantir que ces accords de gouvernement ne restent pas lettre morte.**



A group of industrial workers, including men and women of various ethnicities, are shown in profile, looking towards the right. They are wearing hard hats (white and yellow) and high-visibility safety vests (orange and yellow). The background is a blurred industrial setting with teal-colored machinery.

La situation socio-économique en 2024

Une balance commerciale améliorée tout en restant négative

Pour la troisième année consécutive, le chiffre d'affaires des entreprises de nos trois secteurs a continué à baisser en 2024 (-5,6 % par rapport à 2023). Cette réduction est menée à la fois par une baisse des exportations et par une diminution de la demande intérieure. Étant donné que les importations de produits étrangers sont également ralenties par la réduction de demande intérieure, **la balance commerciale belge de nos trois secteurs s'améliore encore par**

rapport aux deux années précédentes, tout en restant négative. Malheureusement, cette « amélioration » est causée par une importance relative des diminutions d'importations supérieure aux diminutions d'exportations. Ceci étant, il est important de noter que **le secteur du verre se distingue des secteurs papetiers et enregistreur, comme chaque année depuis 2021, une balance commerciale positive** (+10 % d'exportations par rapport aux imports en 2024).

Zoom sur les secteurs d'activités

Le secteur de la production de pâte à papier et de papier est celui qui importe le plus, avec des importations représentant 171 % des exportations. Ce phénomène n'est pas en soi négatif car il est expliqué par la spécialisation des différents sites de production de pâte et de papier en Belgique et dans le monde. **La fermeture de SAPPI Lanaken, spécialisée dans la production de papier graphique, a eu un impact considérable sur la production du secteur en 2024, tandis que les autres unités de production restaient, dans l'ensemble, sur une production équivalente à celle de 2023.**

La transformation du papier et du carton connaît quant à elle une balance commerciale légèrement négative (-8,5 %) et a vu son chiffre d'affaires se réduire quelque peu par rapport à 2023 (-6 %).

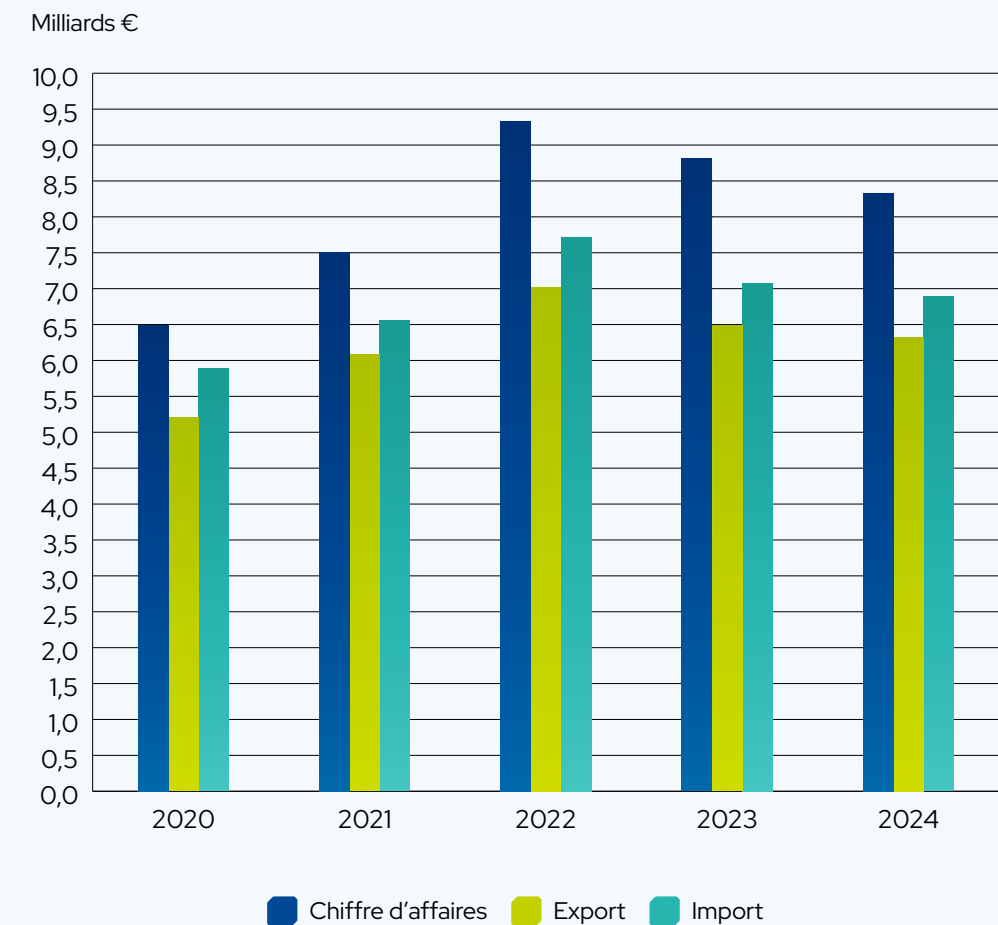
Tout ceci signifie donc que les mauvais résultats de l'année 2023, dus aux différentes causes bien connues que sont les coûts d'énergie élevés (manque de compétitivité face à la main d'œuvre bien moins chère de nos voisins ou encore une demande des consommateurs en berne) se sont répétés (et ont même légèrement empiré) en 2024. Les stocks des clients ne pouvant désormais plus être mis en cause, **il faut donc constater que le manque de compétitivité de l'industrie belge dans deux secteurs fortement tournés vers l'exportation dans un monde où la demande se raréfie commence à peser lourdement sur nos entreprises.**



Le secteur verrier a lui aussi vu son chiffre d'affaires continuer à baisser en 2024 (-7,5 %), après la contraction de 2023. C'est essentiellement la consommation domestique belge qui tire ce résultat vers la bas car les exportations des usines verrières belges augmentent (en euros) de 9 % en 2024 par rapport à 2023.

Balance commerciale des trois secteurs

1. Pâte à papier, papier et carton / Articles en papier et en carton / Verre et articles en verre

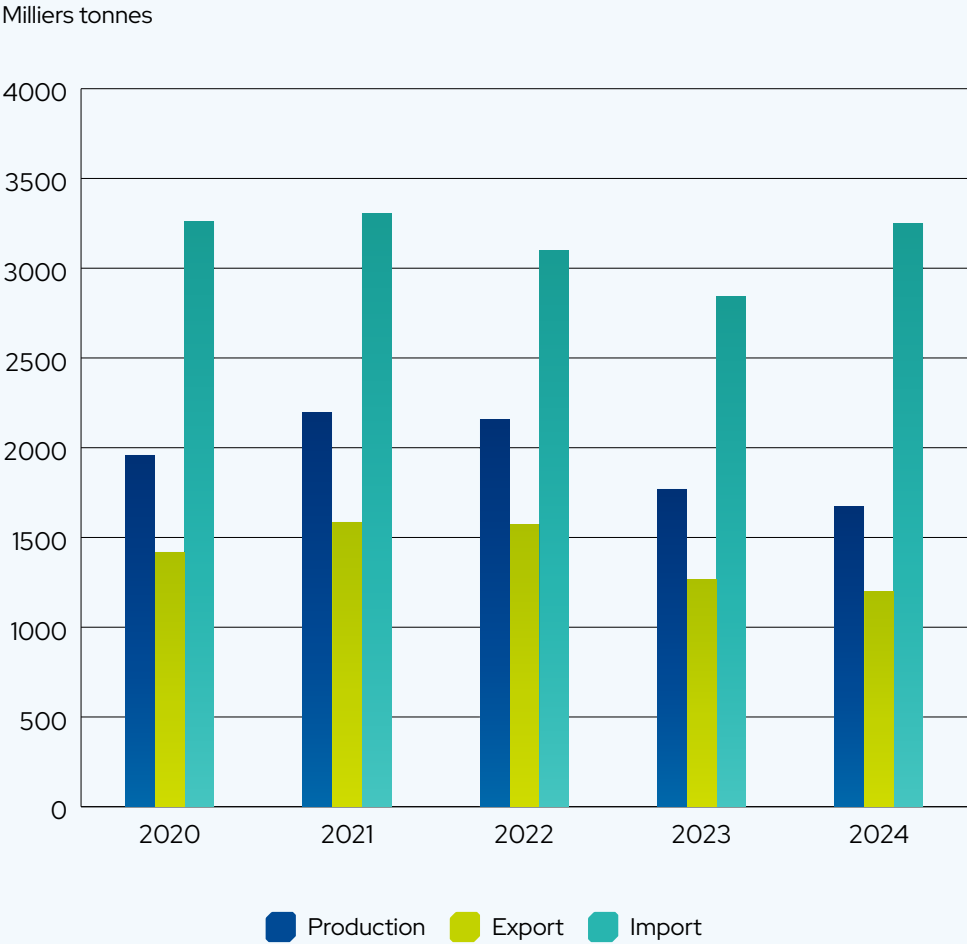


Source : BNB & SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 171, 172 & 231

Selon les chiffres officiels déjà publiés pour 2024 et révisés pour les années antérieures, nos trois secteurs ont réalisé près de 75 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, principalement au sein de l'Europe.

Les exportations en € sont en diminution par rapport à l'année antérieure et s'élèvent à 6,3 milliards € en 2024. Les importations quant à elles ont également affiché une diminution pour atteindre 6,9 milliards €.

2. Pâte à papier, papier et carton

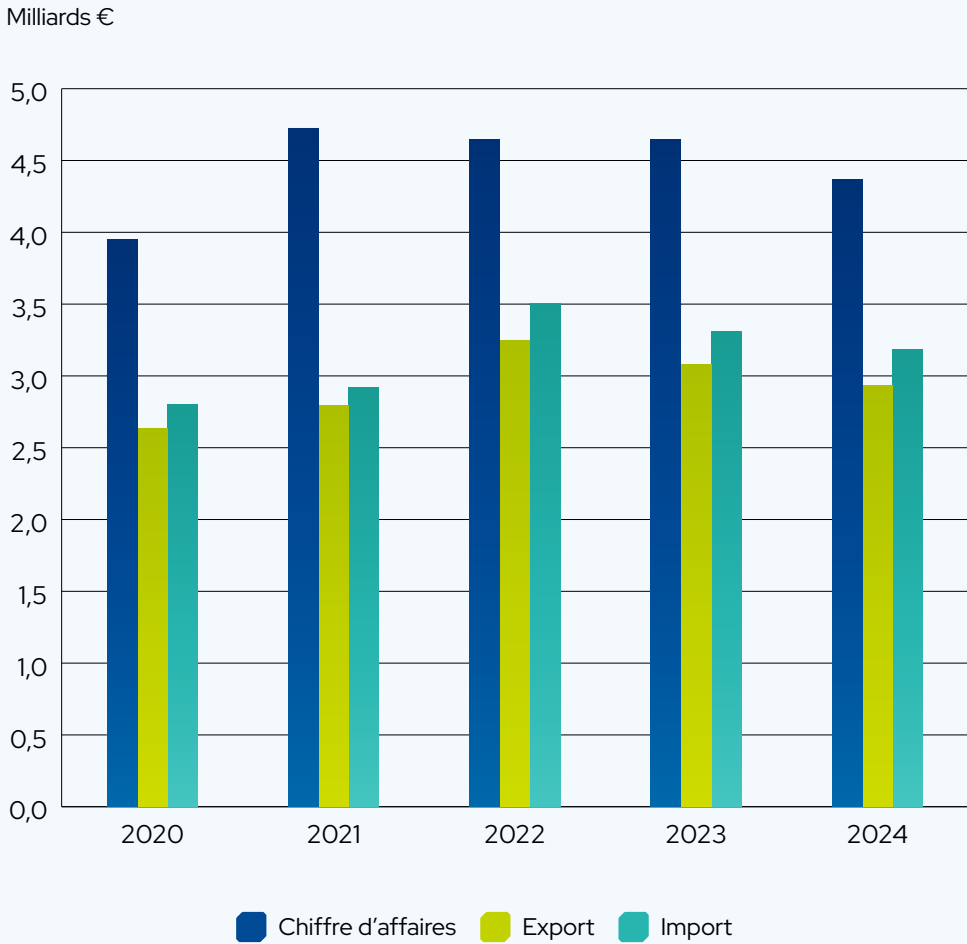


Source : Cobelpa

Suite à la fermeture de SAPPI à Lanaken spécialisée en papiers graphiques, la production belge de papier et carton a diminué de 6,5 % en 2024 atteignant 1.356.000 t.

Le secteur de la production de papier et carton exporte essentiellement vers les autres pays européens près de 80 % de sa production. Ceci s'explique par l'hyperspécialisation et la taille importante des unités de production: une machine à papier peut ainsi produire jusqu'à 400.000 tonnes/an d'un même type de papier, ce qui dépasse largement la demande de notre marché intérieur. Le niveau élevé des importations de papier et carton s'explique par les mêmes raisons. Quant à la consommation totale de pâte, elle est en constante diminution ces dernières années et atteint 240.000 t en 2024.

3. Articles en papier et en carton

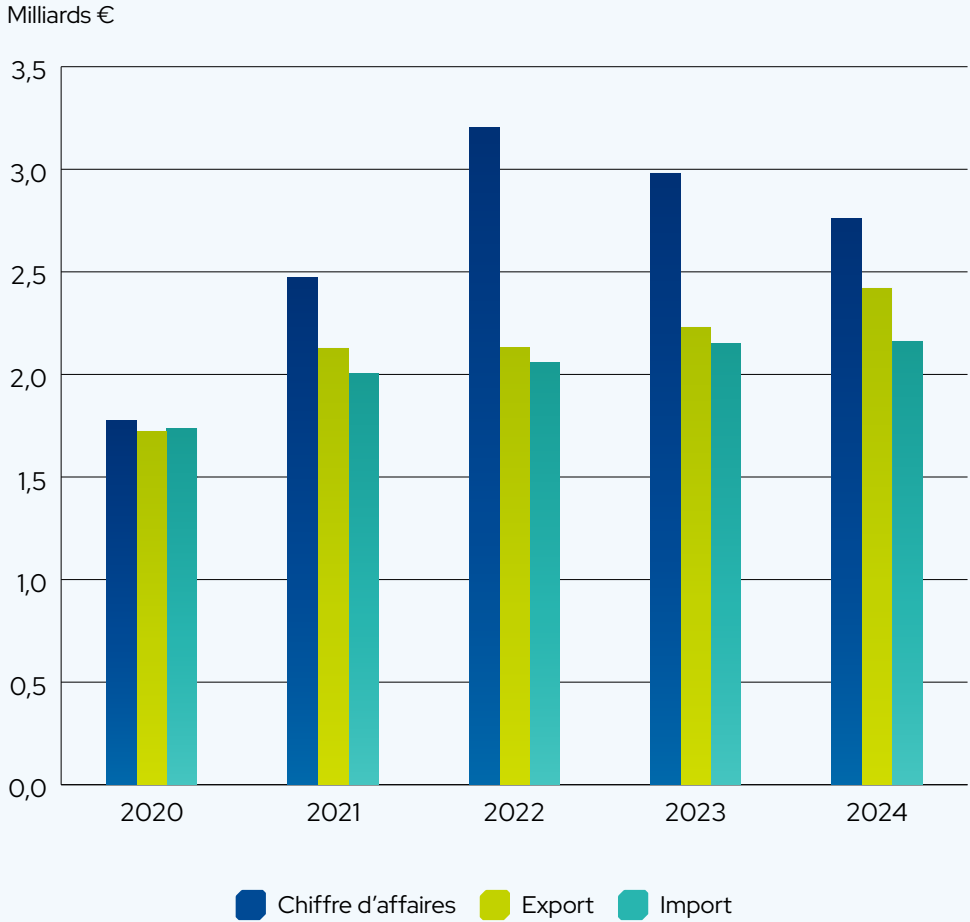


Source : SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 172

Selon les premiers chiffres officiels disponibles, les exportations directes des transformateurs de papier et cartons qui comptent traditionnellement pour près de 70 % du chiffre d'affaires, atteignent 2.933 milliards € en 2024 (contre 3.082 milliards € en 2023).

Le secteur exporte aussi de manière indirecte en grande quantité: les emballages, cartons ondulés et autres boîtes pliantes produits par nos entreprises et vendus sur le marché belge sont ensuite exportés avec leur contenu, tels que produits frais, médicaments, etc.

4. Verre et articles en verre



Source : BNB & SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 231

Les premiers chiffres officiels montrent que les exportations verrières ont augmenté de 8,5 % en 2024 et la balance commerciale du secteur atteint 259 millions € en 2024 contre 80 millions € en 2023 (chiffres révisés).

Les clients principaux du secteur sont européens : l'Allemagne en tête, suivie de la France, des Pays-Bas, Royaume-Uni et Italie. Ces cinq pays représentent à eux seuls 70 % de nos ventes à l'étranger, l'Union européenne comptant pour 85 %. De manière similaire, nos concurrents sont les Allemands, suivis des Néerlandais, des Français et des autres Européens. Concernant les vitrages isolants, les Pays-Bas sont de loin notre premier client avec 80 % des exportations sur notre marché belge en 2024.



Les affaires sociales en 2024



1 Élections sociales

2024 fut une année électorale historique : des scrutins ont eu lieu au niveau fédéral, communautaire et régionale, européen, municipal et également social.

Les **élections sociales** se sont globalement déroulées dans le calme. Il n’y a pas non plus eu de changements majeurs.

Les élections sociales pour les Conseils d’entreprise et les Comités pour la prévention et la

protection au travail n’ont pas donné lieu à des changements significatifs dans les secteurs couverts par inDufed.

Dans les secteurs du verre et du papier (dont les résultats ont été présentés conjointement par le SPF Emploi), c’est surtout la CGSLB qui progresse par rapport à 2020. Les résultats sont exprimés en pourcentage du nombre total de votes.

		CE		
		2020	2024	
Verre	FGTB	50,44 %	49,78 %	↘
	CSC	39,73 %	36,60 %	↘
	CGSLB	9,83 %	13,62 %	↗
Papier	FGTB	44,09 %	43,73 %	↘
	CSC	43,95 %	44,50 %	↗
	CGSLB	11,59 %	11,18 %	↘

		CPPT		
		2020	2024	
Verre	FGTB	51,59 %	49,74 %	↘
	CSC	39,99 %	39,62 %	↘
	CGSLB	8,42 %	10,64 %	↗
Papier	FGTB	45,09 %	44,39 %	↘
	CSC	45,15 %	44,31 %	↘
	CGSLB	9,76 %	11,31 %	↗

Source : FOD Werk/SPF Emploi



2 Concertation interprofessionnelle

Traditionnellement, les négociations en vue d’un accord interprofessionnel débutent à l’automne des années paires. Cependant, le rapport technique du Conseil central de l’économie sur l’évolution des

salaires en Belgique et dans les pays limitrophes s’est fait attendre et n’a finalement été disponible que le 19 février 2025. **Les échanges pour un AIP ne pourront débuter qu’en 2025.**

3 Projets sectoriels

Dans le secteur de la transformation du papier et du carton, l’élaboration d’une nouvelle classification des fonctions a débuté à l’automne. Après les discussions préparatoires et les visites d’entreprises avec le groupe de validation des fonctions, le groupe de travail technique a entamé ses activités à proprement dit. **Les partenaires sociaux ont pour objectif d’achever cet exercice d’ici fin 2025 afin de le relier à une classification des salaires.**

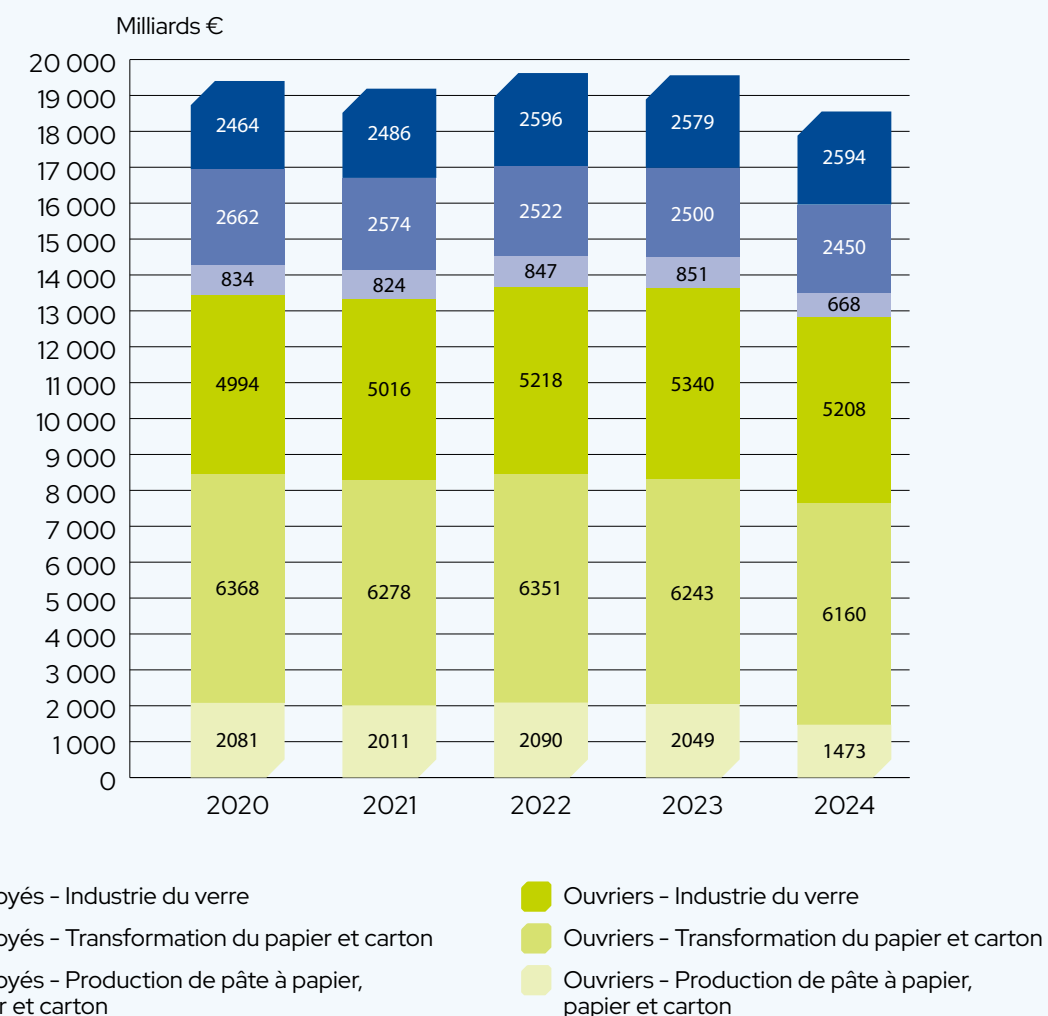
Dans le secteur de la production de papier, une première réunion d’introduction a eu lieu avec HIVA/KUL, qui mènera pour le secteur un projet sur le travail faisable en équipes en feu continu. On espère que les résultats de la

recherche permettront de formuler des propositions techniques et/ou organisationnelles pour alléger le travail en feu continu.

Le secteur du verre a lancé à l’automne la recherche d’un nouveau partenaire pour organiser les cours de formation en lien au secteur, que ce soit pour les entreprises ou pour les demandeurs d’emploi et les enseignants. **Les économies et la rationalisation de la formation ont nécessité la disparition du Cefoverre en tant que centre de compétences indépendant. Un partenaire a été trouvé assez rapidement en la personne de Technocampus.** La décision finale n’interviendra toutefois pas avant 2025.



4 Emploi



Source : ONSS

2024 n'a été une bonne année en matière d'emploi pour aucun des trois secteurs d'indUfed. **Après plusieurs années de légère croissance/stabilité de l'emploi, l'année dernière a été marquée par une forte baisse du nombre d'emplois.** Le secteur du verre a perdu 117 emplois, soit environ 1,48 % de l'emploi total. La baisse se situe entièrement du côté des ouvriers : 132 emplois d'ouvriers ont été perdus. La population d'employés a augmenté de 15 travailleurs.

La production de papier, en revanche, a connu la plus forte baisse. Cela est dû en grande partie à la fermeture de Sappi en 2024 (annoncée en 2023), mais pas entièrement. L'emploi diminue

de 759 postes, ce qui correspond à près de 26 % de l'emploi. Il s'agit de 183 emplois d'employés et de 576 emplois d'ouvriers.

Enfin, la transformation du papier et du carton suit également cette tendance négative. Avec une perte de 133 emplois (50 postes d'employés et 83 postes d'ouvriers), l'emploi dans le secteur est en baisse de 1,52 %.

L'emploi dans les secteurs concernés suit la tendance économique générale qui touche l'industrie en 2024 et se poursuit au cours du premier semestre 2025.

An aerial photograph of a lush green forest. A winding river flows through the center of the image, surrounded by dense trees. Mist or low clouds are visible in the upper right and lower right areas, adding a sense of depth and atmosphere to the scene.

Affaires environnementales et durabilité

À bien des égards, 2024 fut une année unique. Les élections à tous les niveaux de pouvoir, les formations de gouvernement qui s'en sont suivies et, la présidence de la Belgique au Conseil de l'Union européenne ont ouvert la porte à de nombreux changements. Une transition d'une telle envergure ne se reproduira pas de sitôt.

Ce moment particulier n'a pas pour autant empêché la prise de décisions législatives conséquentes. Un accord a été conclu sur le PPWR (règlement sur les emballages et les déchets d'emballages) ; la SUPD (directive sur les plastiques à usage unique) a définitivement été transposée ; et la révision de la législation FCM (matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires) s'est poursuivie. inDUfed a également pu développer son accord-cadre avec Möbius sur le reporting ESG, action fortement appréciée par les membres.

Les emballages resteront un sujet important dans les années à venir

Au cours de la présidence belge, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont entamé des négociations tripartites sur la PPWR, qui ont abouti sur un accord après environ trois mois. Durant cette période, **inDUfed a poursuivi ses actions afin que nos points d'attention soient repris dans le PPWR.**

Après l'installation de la nouvelle Commission, le Parlement européen a approuvé la version négociée. Toutefois, **un amendement a immédiatement été déposé afin de revoir les objectifs de réutilisation, car il a été reconnu, à juste titre, que des emballages 100 % réutilisables étaient irréalistes.** La Commission européenne examine cette question, mais aucune information supplémentaire n'est disponible pour l'instant.

Le PPWR a été publié officiellement début 2025 et les années à venir seront consacrées à l'élaboration d'une législation secondaire, qui nécessitera plus de 25 décisions, pour

préciser les mesures. Cela comprend notamment la législation sur la recyclabilité, les matériaux recyclés, l'interdiction de certains types d'emballages et l'étiquetage.

Il ne fait aucun doute que le PPWR continue de susciter de vives réactions. inDUfed a été sollicitée à plusieurs reprises pour expliquer cette législation, même avant qu'elle ne soit définitive. inDUfed a ainsi donné des présentations à divers partenaires sociaux et centres de formation. **Le PPWR est une législation qui touchera tout le monde, souvent avec des résultats indésirables.**

Entre-temps, la SUPD a enfin été transposée au niveau belge. inDUfed s'est engagée sans relâche pour obtenir une interprétation aussi correcte que possible de la directive européenne. Après de longues négociations et de nombreuses actions, nous y sommes parvenus. **Les produits en papier contenant du plastique à usage unique sont toujours autorisés et seuls quelques-uns font l'objet d'évaluations.**



Les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires sont bien plus que de simples emballages

Beaucoup de nos membres produisent des emballages alimentaires. Chocolat, riz, aliments pour animaux, pâtes... Tous ces produits se trouvent dans des emballages en verre, en papier ou en carton. De nombreux membres produisent également d'autres articles destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, tels que des serviettes, des nappes, etc. La sécurité alimentaire figure donc en tête de nos priorités et nous continuons à suivre avec beaucoup d'intérêt la révision du règlement-cadre sur les matériaux et articles destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (FCM) entamée en 2023.

Deux études ont été lancées : une étude sur la collecte et la diffusion d'informations et une étude sur les aspects de durabilité des FCM.

C'est surtout la deuxième étude qui fait beaucoup de bruit. inDUfed estime que les mesures visant à

accroître la durabilité des FCM n'ont pas leur place dans le règlement-cadre sur les FCM. Ce règlement doit porter sur la sécurité de ces produits. La durabilité est réglementée dans de nombreux autres textes, tels que le PPWR, le règlement sur les produits écologiquement durables, la directive sur les allégations écologiques, la directive sur le reporting extra-financier... Un paysage législatif fragmenté ne peut que conduire à la confusion, à des exigences contradictoires et à une complexité administrative.

inDUfed continuera à œuvrer en faveur de la simplicité et d'un paysage législatif clair dans lequel la législation sur les FCM régit la sécurité des matériaux en contact avec les denrées alimentaires et suivra activement ce dossier, car la durabilité et la sécurité alimentaire sont importantes pour nous et nos membres.



Le rapport sur la durabilité préparé en 2024

La durabilité est importante, le commerce durable est important, mais comment communiquer à ce sujet ? La directive sur le reporting extra-financier, ou CSRD, devrait permettre de rationaliser ce processus. En 2024, bon nombre de nos membres se sont préparés à se conformer à la CSRD.

L'accord-cadre conclu par inDUFed avec Möbius a clairement prouvé son utilité auprès de ses membres. Plusieurs entreprises ont fait appel au cabinet de conseil pour maîtriser les différents aspects de la CSRD et/ou le calcul de leur empreinte carbone. En parallèle, nos équipes ont organisé une tournée de présentation et

des journées de formation au cours desquelles nous avons examiné, entre autres, la CSRD de manière générale, la double analyse de matérialité, ainsi que les scopes 1, 2 et 3 du calcul de l'empreinte carbone.

Ce sujet restera d'actualité dans les années à venir et nous resterons attentifs aux changements à venir, notamment en vue de la simplification prévue. **Les points déjà prévus comme prochains objets de discussions sont les suivants : ce qui devra être rapporté, quand cela devra être fait et quelles entreprises devront s'y conformer.**



Permis d'environnement

La directive IED 2.0, qui sert de base aux permis d'environnement en Flandre et en Wallonie pour les membres producteurs de papier et de verre, a été quasi finalisée en 2024, mais nécessite encore un certain nombre de textes législatifs secondaires pour sa mise en œuvre pratique.

Ainsi, le **nouveau processus BREF pour la détermination des MTD (Meilleures techniques disponibles), les exigences minimales pour les systèmes de gestion environnementaux et le contenu des plans de transition devront être clarifiés en 2025.** Parallèlement, les régions entameront la transposition de la directive IED 2.0 dans le courant de l'année 2025.

L'attention accordée aux émissions de « produits chimiques éternels », en particulier les PFAS, figurait en bonne place à l'ordre du jour.

Les méthodes de mesure et de normalisation de ces substances ont fait l'objet d'une attention particulière et continueront de le faire en 2025. Dans ce contexte, une étude BAT a également été lancée en Flandre en vue de la révision des substances préoccupantes dans l'air, l'objectif final étant de réviser les valeurs limites d'émission générale de ces substances dans l'air dans le VLAREM au cours de l'année 2025.

Horizon 2050 : les pièces du puzzle continuent de s'assembler

La décarbonisation et l'efficacité énergétique figuraient déjà en tête de l'agenda en 2023 et y sont bien entendu restées. **Les travaux de 2024 ont principalement porté sur la mise en œuvre et l'implémentation pratique des dossiers.**

Pour les accords énergétiques flamands, les plans d'actions et la feuille de route climatique sont en cours d'élaboration.

En ce qui concerne l'obligation photovoltaïque pour les grands consommateurs d'électricité en Flandre, inDUFed a œuvré pour ajouter plus de flexibilité et des pistes d'investissement alternatives.

La législation flamande sur la performance énergétique des bâtiments non résidentiels a nécessité un suivi, une évaluation et une clarification des situations possibles au niveau des sites.

La transposition du système d'échange de quota de CO₂ (EU ETS2) au niveau belge a également été suivie. Cette législation introduit également un prix du CO₂ pour les secteurs non-ETS1 tels que les bâtiments, le transport et les plus petits industriels consommateurs d'énergie. Bien que l'obligation (administrative) n'incombe pas directement aux membres d'inDUFed, il était nécessaire d'évaluer l'impact financier potentiel et les interférences avec l'ETS1.

Réconciliation entre une obligation européenne et 20 années de bonnes pratiques d'audit énergétique

L'année 2024 fut dans le cadre du système d'échange de quota de CO₂, une année de collecte de données auprès des entreprises ETS afin d'actualiser une série de paramètres déterminant les quotas gratuits pour période de 2026 à 2030. Pour cette période, l'octroi de la totalité des quotas prévus s'est accompagné d'une double conditionnalité. Une de ces conditions, impactant quasiment l'ensemble des entreprises ETS était l'obligation d'avoir mis en place toutes les mesures d'efficacité énergétique avec un temps de retour inférieur à 3 ans, telles qu'identifiées par un audit.

En Belgique, aussi bien la Flandre que la Wallonie ont mis en place depuis plus de 20 ans un système d'audit énergétique qui va bien au-delà des impositions européennes (monitoring annuel, engagement de moyens ou de résultats, prise en compte des impacts CO₂, ...). En Flandre, malgré un accord (EBO) avec une obligation de moyens, inDUFed est intervenue afin que le travail

d'évaluation soit fait par l'administration et ensuite reconnu. En Wallonie, étant donné la philosophie d'obligation de résultats à atteindre dans l'accord de branche, une évaluation de l'ensemble des mesures a dû être faite par les entreprises. Après plusieurs réunions entre l'Awac et inDUFed pour clarifier différents concepts, une note de clarification a été rédigée par inDUFed et communiquée à l'ensemble des installations ETS wallonnes après validation par l'Awac. Cette note également utilisée par les autorités flamandes a été validée au niveau européen.

Ce dossier illustre l'importance pour les représentants des régions de participer aux discussions européennes et d'apporter leur réalité régionale ou fédérale lors de l'élaboration de textes européens. InDUFed va continuer à solliciter et soutenir les régions pour défendre les intérêts régionaux et éviter toute surenchère.

Fin des accords de branche sectoriels verrier, papetier et papier/carton : résultats et accomplissements

L'année 2024 a marqué l'évaluation finale de l'accord de branche des secteurs du verre, du papier et de la transformation du papier-carton débuté en 2014 et prolongé jusqu'en 2023. Sur base des résultats de l'année 2023, les secteurs, par le biais de leur fédération respective, ont dû démontrer l'atteinte des objectifs fixés en efficacité énergétique et en émissions de CO₂.

Malgré une conjoncture économique morose, le secteur verrier et le secteur de la transformation du papier-carton ont atteint leurs résultats. Pour le secteur papetier, une audition particulière a eu

lieu avec l'entreprise en défaut mais vu la mise en œuvre de toutes les pistes identifiées et un investissement financier bien supérieur aux avantages perçus, le gouvernement a acté l'absence de manquement. **inDUfed souligne l'importance de ce partenariat volontaire pour soutenir la décarbonation de l'industrie et l'atteinte des obligations climatiques de la région wallonne.** Par exemple, la production d'énergie renouvelable monitorée au cours de l'accord verrier s'est terminée en 2023 avec une production de 10 GWh, alors que celle-ci était nulle au début de l'accord.



Convention carbone inDUfed – mise en route

Le second semestre de 2024 a été marqué par l'entrée en vigueur de la convention carbone inDUfed, suite à la signature de celle-ci par le ministre Henry, en date du 5 juin. Préalablement, inDUfed avait reçu mandat de 16 de ses membres afin d'engager la communauté carbone inDUfed dans cette convention. Les membres de la communauté ont ensuite été accompagnés par nos équipes dans la réalisation de l'audit énergétique initial qui est à établir endéans la première année. **À l'heure actuelle, les audits sont en cours de finalisation au sein des entreprises, et ce afin de respecter les délais malgré différents retards administratifs qui ont amené**

à décaler jusqu'à fin 2025 l'établissement des objectifs de la communauté.

En parallèle, inDUfed poursuit son travail d'intermédiaire entre les entreprises confrontées à des réalités industrielles particulières, les auditeurs soumis à la méthodologie et les experts techniques évaluant l'ambition de ces objectifs.

inDUfed reste convaincue de l'importance d'un tel outil pour accompagner et aider les entreprises dans leur décarbonation mais regrette parfois le manque de pragmatisme dans l'appréhension de certaines situations industrielles.



Représentations



Union Européenne



CEPI (Confederation of European Paper Industries)

- Alliance of director generals
- General Assembly
- Climate and energy committee
- Issue Group EU ETS
- Environment committee
- Recycling committee
- Food Contact Group
- Food Contact coordination Group
- Issue Group Chemical Strategy on Sustainability
- Forestry Committee



GAE (Glass Alliance Europe)

- General Assembly
- Executive Committee
- Environment committee



Glass for Europe

- Environment committee
- ERC – External Relations Committee
- NPG – National Partners Group
- TPC – Transformation and procession Committee



FEVE (European container glass federation)

- Product & Environment committee
- CEP 90
- Close the glass loop platform
- Market Place Committee
- Energy committee



CITPA (Confederation of Paper and Board Converters in Europe)

- General Assembly
- Environment committee
- Product Safety Committee – chair



FEFCO (Fédération européenne des fabricants de carton ondulé)

- Regulatory Affairs committee

Cross Sectoral working groups

- Cross Sector Group on Food Contact
- Printing Ink Joint Industry Task Force
→ Chair
- Chair of the Sub-group transparency
- EFSA: Stakeholder Forum



FEB

- Conseil d'Administration
- Commission des Questions Sociales
- Groupe de Travail Central
- Commission énergie et climat
- Plateforme Emballage
- Président : GT définition
- Commission Développement Durable
- Commission Economie Circulaire
- GT politique de produits
- Business expert group Data & AI



NBN

Bureau de Normalisation

- Conseil d'Administration



Valipac

- Conseil d'Administration
- Executive Committee



BVI-IBE

- Conseil d'Administration
- College van bestuurders



FEBELIEC

- Board
- WP Electricity
- WP Gas
- WP Renewable energy
- TF indirect compensation



Fost Plus

- Conseil d'Administration
- Comité Stratégique
- Audit Comité
- GT Point Vert
- GT prestations de services aux membres



Filpap

- Conseil d'Administration
- GT recyclabilité



Service fédéral des Pensions

- Conseil pour le Paiement
- Comité de Gestion



PMC

(producteurs de matériaux de construction)

- Conseil d'administration



INAMI

- Comité de gestion salariés



Renovate Belgium



Caisse de Vacances bois-papier



INISMA

- Conseil d'Administration



Comités de Gestion FSE

115-129-136-221-222



CEFOVERRE

- Conseil d'administration



Office National des Vacances Annuelles

- Comité de Gestion



Paper Pack Skills

Flandre



VOKA

- Directiecomité Vlaams Wergeversplatform
- SG Milieu
- Werkgroep Onderwijs en Arbeidsmarkt
- SG Energie
- WG Water
- WG Innovatie
- WG Omgeving
- WG Communicatie



Commissie EBO (energiebeleidsovereenkomst)



Cogen Vlaanderen

- WKK platform
- WG bio-WKK

LAAMS
NERGIE- &
LIMAATAGENTSCHA

VEKA – ETS doelgroepenoverleg



Wallonie



AKT for Wallonia

- Conseil d'Administration
- Conseil des Fédérations
- Conseil stratégique
- Commission
Emploi-Formation-Enseignement
- Commission Cadre de Vie
- GT Accord de branche
– Convention carbone
- GT PACE 2030
- GT Permis
- GT PFAS



Cluster Cap Construction



IFAPME



CESE Wallonie

- Pôle Energie
- Pôle Environnement – section sol



Bruxelles



Conseil de l'Environnement (RBC)



Cluster Ecobuild

Les organes de décision et l'équipe

L'Assemblée générale

Représentants de l'industrie de production de pâte, papier et carton (Cobelpa)

Pierre Macharis, VPK Packaging Group

Jacky Dechamps, Essity Belgium

Daniel Andrzejak, Stora Enso Langerbugge

Représentants de l'industrie de transformation du papier et carton (Fetra)

Remco Maandag, Van Grasdorff

Vincent Chaidron, Smurfit Kappa

John de Somer, Van Genechten Biermans

Représentants de l'industrie du verre (Fédération de l'Industrie du Verre)

Ronny Van Broekhoven, AGC Glass Europe

Olivier Douchamps, Knauf Insulation

Franky Symoens, Polypane

Le Conseil d'Administration

Le Président

Remco Maandag, Président de Fetra

Les Administrateurs

Pierre Macharis, Président Cobelpa

Ronny Van Broekhoven, Président de la FIV

L'équipe

La Direction générale

Thomas Davreux, Managing Director

Le Social

Lieve Vanlierde, Head of Social Affairs Department & HR Manager

Sophie van Rijckevorsel, Senior Social Advisor

Isabelle Standaert, Coordinator Fonds de Sécurité d'Existence

Greet De Greef, Management Assistant

Gunther Melis, Sector Consultant Coordinator

Nathalie Govaerts, Sector Consultant

La Durabilité

Emilie Butaye, Head of Sustainability Department

Marc Bailli, Sustainability Senior Advisor

Willem van Veen, Sustainability & Food Contact Senior Advisor

L'Économie

Thomas Pollet, Glass Specialist & Digitalization Manager

Matt Frère, Statistics Senior Advisor

Anne-Sophie Carton, Economic & Product Promotion Department Assistant

La Communication

Alexia van Daele, inDUFed & Papier.be Communication Manager

Mai 2025 – © inDUfed

Éditeur responsable : Thomas Davreux

Crédits photographiques : inDUfed asbl / Shutterstock

Design: Antoine Jovenet

Place du Champ de Mars 2
1050 Bruxelles

Courriel : indufed@indufed.be
Téléphone : +32 (0)2 542 61 20
www.indufed.be